



# CONVENTION DE PRESTATION OFFRE LOCALE

Entre les soussignés :

D'une part,

Le Comité National d'Action Sociale, Association loi 1901 déclarée sous le numéro 5359 à la Préfecture des Yvelines (J.O. du 5 août 1967) - W784000458,  
dont le siège social est situé au 10 bis parc Ariane – bâtiment Galaxie – 78284 Guyancourt cedex ;

représenté par

Prénom, Nom : JEAN-MICHEL POIGNANT

Fonction : PRESIDENT DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOT ET GARONNE

ci-après dénommé « Le CNAS ».

D'autre part, le prestataire

Dénomination sociale : COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBRET COMMUNAUTE

représenté par

Prénom, Nom : MONSIEUR ALAIN LORENZELLI

en sa qualité de PRESIDENT

ci-après dénommé « Le prestataire »

Les conditions générales décrites ci-après détaillent les conditions de la prestation délivrée par le Prestataire ainsi que les droits et obligations incombant au CNAS et au Prestataire dans le cadre de la prestation de service « Offre locale ».

## 1. Objet du contrat

Dans le cadre de son action sociale, le CNAS souhaite proposer aux bénéficiaires de ses organismes adhérents des prestations culturelles, sportives, de loisirs et de bien-être à des tarifs préférentiels. Des prestations d'hébergement gérées par des collectivités territoriales ou leurs groupements ainsi que des organismes auxquels ces derniers en auraient expressément confié la gestion (campings, gîtes communaux ou intercommunaux...)

Le Prestataire consent dans le cadre de la présente convention à accorder une remise supplémentaire aux bénéficiaires du CNAS par rapport au prix public qu'il pratique, sur une ou plusieurs prestations selon les modalités décrites ci-après.

## 2. Définition des bénéficiaires de la prestation

Sont bénéficiaires des prestations faisant l'objet de la présente convention :

- les bénéficiaires du CNAS détenteurs d'une carte nominative sans photographie (modèles ci dessous); ou d'une attestation de bénéficiaire.



- leurs ayants droit (enfants et personnes à charge vivant dans le foyer principal et/ou conjoint, concubin ou personne liée par un PACS) mentionnés sur l'attestation du bénéficiaire.



### 3. **Modalités pratiques**

- Le CNAS ne gère aucune billetterie pour le compte du Prestataire.
- Pour bénéficier de cette offre, le bénéficiaire devra impérativement présenter sa carte de bénéficiaire CNAS lors du retrait des billets et /ou son attestation de bénéficiaire.
- Le CNAS n'est soumis à aucune obligation quantitative quant au nombre d'entrées / participations / visites réalisées dans le cadre de cette convention et il ne saurait voir engager sa responsabilité du fait d'une insuffisance d'entrées / participations / visites de ses bénéficiaires concernant la prestation objet de la présente convention.

### 4. **L'offre tarifaire**

Le Prestataire propose aux bénéficiaires du CNAS, une réduction ou une fourchette de réduction étant entendu que la remise minimum ne peut être inférieure à 10 % par rapport au tarif public sur les activités définies dans la présente convention.

### 5. **Obligations du Prestataire**

Le Prestataire s'engage à :

- Assurer et maintenir auprès des bénéficiaires du CNAS son offre tarifaire au même niveau de remise exprimé en pourcentage par rapport au prix public tel que décrit à l'article 10.5 de la présente convention
- Communiquer au CNAS tout changement y compris tarifaires applicables à la prestation objet de la présente convention au minimum 15 jours avant leur date d'entrée en vigueur
- Fournir au CNAS le code client ou le code promotionnel nécessaire à l'exécution de la présente convention dans le cas où il en dispose
- Communiquer dans la mesure du possible des éléments chiffrés de fréquentation des bénéficiaires du CNAS
- Insérer le logo du CNAS sur la page d'accueil de son site internet
- Appliquer dans ses locaux la vitrophanie / autocollant qui lui sera remis.



### 6. **Obligations du CNAS**

Le CNAS s'engage à :

- porter à la connaissance de ses bénéficiaires l'existence de l'offre du Prestataire par les différents moyens de communication appropriés (site internet, réseaux sociaux, lettres d'information, réunions locales...).
- remettre au Prestataire un autocollant ou kit de communication « Offre locale » afin d'être facilement identifié par les bénéficiaires (modèle ci-contre).

### 7. **Durée**

La présente convention est conclue pour une période d'un an à compter de la date de signature. Au terme de cette durée, sauf résiliation dans les conditions définies à l'article ci-après, la convention sera reconduite tacitement pour une période indéterminée.

### 8. **Résiliation**

Les parties peuvent au cours de la première année ainsi qu'au cours du contrat résilier la présente convention moyennant le respect d'un délai de préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception ou mail. En cas de faute grave de la part de l'une des parties ou simplement d'inexécution totale ou partielle des obligations lui incombant, la présente convention pourra à tout moment être résiliée immédiatement de plein droit aux torts exclusifs de la partie défaillante, sans indemnité ni préavis, après une mise en demeure restée infructueuse pendant 8 jours. De la même manière, la résiliation de la présente convention est sans effet sur l'exécution des réservations effectuées ou des billets achetés par les bénéficiaires avant la date d'effet de la résiliation du contrat.

### 9. **Informations juridiques, commerciales et de protection des données personnelles**

Le Prestataire :

- autorise le CNAS à utiliser et à reproduire en tout temps et en tout lieu, pendant toute la durée de validité de la convention, dans la présentation et la forme choisies par le CNAS, en tout ou partie, toutes les informations juridiques et commerciales communiquées au CNAS par le Prestataire.
- est entièrement responsable de toutes les conséquences liées à des informations erronées, incomplètes, inexactes ou obsolètes.



- est responsable à part entière du traitement des données d'identification des bénéficiaires du CNAS. Les données et informations chiffrées de fréquentation des bénéficiaires et de leurs ayants droit doivent être agrégées et anonymisées.
- s'engage à respecter strictement le Règlement Général sur la Protection des Données, notamment en ce qui concerne l'exercice des droits de la personne concernée et les obligations quant à la communication des informations visées aux articles 13 et 14 du RGPD.

## 10. Description de la prestation

Le Prestataire propose une prestation dont le contenu est détaillé ci-dessous.

### 10.1. RÉGION CNAS

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Centre   | <input type="checkbox"/> Outre-mer            |
| <input type="checkbox"/> Est      | <input type="checkbox"/> Île-de-France        |
| <input type="checkbox"/> Nord-Est | <input type="checkbox"/> Ouest                |
| <input type="checkbox"/> Sud-Est  | <input checked="" type="checkbox"/> Sud-Ouest |

### 10.2. CATEGORIE

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> <b>LOISIRS</b> : parc d'attraction, accrobranche, centre aquatique, parc animalier, centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)... | <input type="checkbox"/> <b>BIEN-ÊTRE</b> : centre de thalasso, institut de beauté, spa...  |
| <input type="checkbox"/> <b>CULTURE</b> : musée, patrimoine, cinéma, théâtre, danse, festival, musique...   | <input type="checkbox"/> <b>SPORT</b> : piscine, salle de sport, karting, patinoire, station de ski... (dans le cadre d'accès à des prestations sportives : cours, abonnements ...) |
|   | <input type="checkbox"/> <b>HEBERGEMENTS*</b> : camping, gîtes...   |

\*hébergements gérés par des collectivités territoriales ou leurs groupements ou des organismes auxquels ces derniers en auraient expressément confié la gestion (campings, gîtes communaux ou intercommunaux, ...)

### 10.3. DESCRIPTION

*Pour contribuer à un référencement efficace de votre offre à travers notre plateforme, cette description ne doit pas reprendre des éléments publiés par ailleurs sur votre propre site ou à travers des documents de communication – si cela était le cas nous nous réservons le droit de ne pas promouvoir l'offre ou d'en modifier la description.*

Plongez dans l'univers balnéoludique du Lud'O Parc, le lieu idéal pour se rafraîchir et s'amuser en famille ou entre amis !

Pour la détente et la baignade, de grands bassins balnéo, banquettes à bulles, jeux d'eau, lagune avec enrochement, pataugeoire. Pour le fun, toboggan spirale, pentagloss, rivière à bouées.

Au milieu d'un parc verdoyant dans un décor de vestiges gallo-romains, le Lud'O Parc complètera petits et

### 10.4. DETAILS COMPLÉMENTAIRES

TITRE de la prestation	Complexe balnéoludique LUD'O PARC ex. : Zoo de Pont-Scorff			
ADRESSE d'exécution de la prestation	Avenue de plaisance			
CODE POSTAL + VILLE	47600 NERAC			
Périodes d'OUVERTURE	ouvert tous les jours du 3 juillet au 5 septembre 2021, de 11 heures à 19 heures			
TÉLÉPHONE	0553657750			
ADRESSE MAIL	contact@ludoparc.fr			
SITE WEB	https://www.ludoparc.eu			
VISUEL ILLUSTRATION	Pour joindre vos logo et illustration, cliquez sur les boutons ci-dessous. Afin de ne pas surcharger le PDF, merci de bien vérifier les formats de vos fichiers.			
	<table border="0"> <tr> <td><b>LOGO</b> 200 x 113 pixels - 72 dpi</td> <td><b>ILLUSTRATION</b> 500 x 281 pixels - 72 dpi</td> <td><b>ILLUSTRATION</b> Facultative - 3 Mo max</td> </tr> </table>	<b>LOGO</b> 200 x 113 pixels - 72 dpi	<b>ILLUSTRATION</b> 500 x 281 pixels - 72 dpi	<b>ILLUSTRATION</b> Facultative - 3 Mo max
<b>LOGO</b> 200 x 113 pixels - 72 dpi	<b>ILLUSTRATION</b> 500 x 281 pixels - 72 dpi	<b>ILLUSTRATION</b> Facultative - 3 Mo max		



Nous pouvons ajouter des liens vers des pages spécifiques. Nous vous remercions de cocher les pages pour lesquelles vous souhaitez une visibilité.

Page Facebook

@ludoparcnerac

Page Instagram

Formulaire de contact en ligne

Autre (indiquer l'url ou le lien hypertexte)

Billetterie / réservation en ligne

### Coordonnées GPS

Latitude : 44.140950

Longitude : 0.341233

## 10.5. INFORMATIONS TARIFAIRES

### Tarif préférentiel

**Le tarif préférentiel est accordé aux bénéficiaires du CNAS et leurs ayants droit sur présentation de la carte de bénéficiaire CNAS. Le Prestataire est en droit de demander au bénéficiaire l'attestation de bénéficiaire afin d'en vérifier la validité et la composition des ayants droit.**

	Détail de la prestation Ex : Entrée libre adulte	Tarif CNAS	Tarif public	% de remise
Prestation 1	enfant et adulte de plus de 1.40 m	5,00 €	7,00 €	28,57%
Prestation 2	enfant de 1.10 m à 1.40 m	3,00 €	4,00 €	25,00%
Prestation 3	enfant de moins de 1.10 m	0,00 €	0,00 €	0,00%
Prestation 4				0,00%

### Observations / Périodicité

Offre Valable du 01/05/2021 au 05/09/2021

Mise à jour de l'offre : Janvier  Avril  Juillet  Septembre

### Acceptez-vous les facilités de paiement ?

Chèques Vacances

Chèques Culture

Coupons Sport

Chèques cadeaux (à préciser) :

Actobi

Autre :

### Bénéficiez-vous d'une subvention publique ?

OUI

NON

### Dans l'affirmative, est-ce une subvention ?

De l'Etat

De la collectivité (à préciser) :

Autre (à préciser) :

Pour le CNAS , le

Pour le Prestataire , le

- 4 MAI 2021

